



CONSEIL MUNICIPAL du 8 FEVRIER 2007

COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mille sept, le huit du mois de février,

Les Membres composant le Conseil Municipal de la Commune de CHAMALIERES se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sur convocation en date du Jeudi 1^{er} février 2007, et sous la Présidence de Monsieur Louis GISCARD d'ESTAING, Député-Maire.

Etaient présents : M. Louis GISCARD d'ESTAING, *Député Maire*, M. Alain BRESSON, M. Bertrand MARTIN, M. Roland LABERINE, Mme Marie-Anne BASSET, Mme Agnès TOURNAIRE, M. Yves COGNAT, *Adjoints*, M. Robert TABOUROT, M. Pierre EYRAUD, Melle Christiane CREON, Mme Michelle MORELLON, Mme Yvette POMEL, Mme Michelle COURTADON, Mme Geneviève BLANCHET-GOB, Mme Françoise GATTO, M. René PARQUET, Mme Michelle WANTZ, M. Gérard AMBLARD, Mme Françoise TARRIN-PUICHAUD, M. Stéphane THUEL, Mlle Marie HERGAT, M. Laurent LEDIEU, Mme Sophie BOBIER, Mme Fanny DUHOT, Mme Monique COURTADON, M. Jacques AUBRY.

Absents excusés : Mme Michelle CLEMENT (pouvoir à M. Louis GISCARD d'ESTAING), M. Yves DOUSSET (pouvoir à M. Bertrand MARTIN), Mme Michèle BARD (pouvoir à Mme Marie-Anne BASSET), Mme Cécile MONT (pouvoir à M. Alain BRESSON), M. Claude AUJAMES (pouvoir à Mme Sophie BOBIER), Mme Annick PERRIER D'HIER (pouvoir à M. Laurent LEDIEU).

Mlle Marie HERGAT a été désignée Secrétaire de Séance.

NOTE GENERALE D'INFORMATIONS

Monsieur le Député-Maire présente la Note générale d'Informations consacrée à :

- Développement durable - environnement : création d'un poste de contrôleur de travaux orienté vers le développement durable.
- SCOT du Grand Clermont : diagnostic territorial et travail des commissions thématiques.
- Projet présenté par M. le Député Maire visant à créer une station TER au lycée de Chamalières.

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS NON INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Député-Maire informe le conseil de la décision du docteur DUCOUT de ne plus siéger au conseil municipal.

Conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil est invité à se prononcer sur l'examen de trois questions non inscrites à l'ordre du jour portant sur :

- n° 1 : Casino de ROYAT/CHAMALIERES : imputation de nouvelles factures au compte 471 sur l'exercice 2005/2006
- n° 2 : Projet PASTEUR : acquisition du 30 avenue PASTEUR. Modalités du portage de l'opération par l'EPF/SMAF
- n° 3 : Réorganisation du réseau de bus T2C à CHAMALIERES

ACCORD A L'UNANIMITE

ACQUISITIONS ET CESSIONS

N° 1 : Cession d'une propriété communale 10 rue de Jemmapes

Autorisation donnée à M. Le Député-Maire d'approuver le principe de cette cession au prix de 30.000 €, conforme à l'estimation du service des Domaines, Autorisation donnée à M. Le Député-Maire d'engager les formalités nécessaires au transfert de propriété et signer tout document relatif à cette cession, Autorisation donnée à M. le Député-Maire d'acter cette recette au titre du Budget Communal.

ACCORD A L'UNANIMITE

MARCHES ET TRAVAUX

N° 2 : Groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures de marchés publics - Convention constitutive du groupement.

Autorisation donnée à M. le Député-Maire d'approuver les dispositions de la convention constitutive du groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures de marchés public. Ce groupement est constitué des communes de COURNON, le CENDRE, CHAMALIERES et de CLERMONT COMMUNAUTE.

ACCORD A L'UNANIMITE

URBANISME

N° 3 : Approbation de la modification n° 17 du Plan d'Occupation des Sols

Autorisation donnée à M. le Député-Maire d'approuver la modification N° 17 du Plan d'Occupation des Sols de la commune de CHAMALIERES dont qui a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 4 : Article 55 de la loi SRU au bénéfice du projet immobilier PASTEUR

Autorisation donnée à M. le Député-Maire pour indiquer à l'EPF/SMAF les acquisitions réalisées dans le secteur de l'avenue Pasteur pour lesquelles nous pourrions bénéficier des dispositions de l'article 55 de la loi SRU :

- Une maison cadastrée AH 25, sise au 28 avenue Pasteur, acquise pour 221.051,07 € en 2002

- Deux appartements et ensemble de sept garages cadastrés AH 26, sis au 30 avenue Pasteur, acquis pour 1.100.000 Frs (167.693,92 €) en 1999
- Un appartement cadastré AH 26, sis au 30 avenue Pasteur, acquis pour 550.000 Frs (83.846,96 €) en 2001
- Une maison cadastrée AH 28, sise au 32 avenue Pasteur, acquise pour 335.387,84 €
- Une maison cadastrée AJ 56, sise au 34 avenue Pasteur, acquise pour 182.938,82 € en 2002

ACCORD A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

N° 5 : Fonction publique territoriale

Autorisation donnée à M. le Député-Maire de transformer un poste d'Agent Technique Principal en un poste d'Agent de Maîtrise aux Services Techniques à compter du 1^{er} mars 2007.

ACCORD A L'UNANIMITE

SUBVENTIONS

N° 6 : Ouverture de crédits pour permettre le versement d'acomptes de subvention aux Associations - année 2007

Autorisation donnée à M. le Député-Maire d'approuver le principe d'ouvrir des crédits correspondant à 80% du montant de la subvention accordée en 2006 et étude d'un nouveau mode de gestion des subventions.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 7 : Ouverture de crédits pour permettre le versement d'acomptes de subvention

Autorisation donnée à M. le Député-Maire d'approuver le principe d'ouvrir des crédits correspondant à 80% du montant des subventions accordées en 2006 au CCAS et à la CAISSE DES ECOLES.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 8 : 20^{ème} semaine de la Poésie - Aide municipale 2007

Autorisation donnée à M. le Député-Maire d'attribuer une aide financière de 250 € à l'Association *SEMAINE DE LA POESIE*.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 9 : 23^{ème} Olympiades de la Chimie - Aide municipale 2007

Autorisation donnée à M. le Député-Maire d'attribuer une aide 250 € pour les 23^{ème} *OLYMPIADES DE LA CHIMIE*.

ACCORD A L'UNANIMITE

AFFAIRES FINANCIERES

N° 10 : Gestion active de la dette

Autorisation donnée pour renégocier les emprunts souscrits auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin. Le périmètre de gestion concerné est de 2 326 333,67 € de capital restant dû. Le gain financier avec un profil identique d'amortissement s'élève à 24 234,37 €.

ACCORD A L'UNANIMITE

(M. AMBLARD ne prend pas part au vote)

DIVERS

N°11 : Adhésion d'une nouvelle Commune à l'Etablissement Public Foncier

Autorisation donnée à M. le Député-Maire sur l'adhésion de la Commune de FOURNOLS à l'E.P.F./S.M.A.F.

ACCORD A L'UNANIMITE

DECISIONS

Approbation des décisions prises par M. le Député-Maire depuis la séance du 14 décembre 2006.

2006-15 : réalisation emprunt Caisse d'Epargne 600 000 €

2006-16 : réalisation emprunt Dexia Crédit Local 800 000 €

2007-01 : programme d'emprunt 2006

2007-02 : rétrocession de concession N° 2053 bis - allée E02 du premier cimetière,

2007-03 : réquisition du comptable public pour paiement.

ACCORD A L'UNANIMITE

QUESTIONS NON INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

- N°1 : Casino de ROYAT/CHAMALIERES : imputation de nouvelles factures au compte 471 sur l'exercice 2005/2006
Autorisation donnée pour l'imputation de deux factures d'un montant de 69.832,97 € au compte 471 sur l'exercice 2005/2006

ACCORD A L'UNANIMITE

- N°2 : Projet PASTEUR : Acquisition du 30 avenue PASTEUR. Modalités du portage de l'opération par l'EPF/SMAF.
Précisions données par le Conseil concernant le portage administratif et financier de cette opération d'acquisition pour un montant de 80.000 €

ACCORD A L'UNANIMITE

- N°3 : Réorganisation du réseau de bus T2C à CHAMALIERES
Après avoir pris connaissance du rappel des faits exposé par M. le Député Maire et ainsi libellé :

« Le Président de T2C, lors d'une récente conférence de presse a mis en accusation la commune de CHAMALIERES et son Maire à la suite à mon intervention en conseil municipal du 14 décembre 2006 et au courrier que j'ai envoyé le 18 décembre dernier à T2C. Mon intervention, rappelons-le, faisait écho à la réunion publique du 05 octobre 2006 au cours de laquelle il nous a été présenté les modifications engendrées par la mise en service du tramway qui sont devenues effectives le 4 décembre 2006.

A bien lire le texte de cette intervention et mon courrier du 18 décembre, il n'est fait aucunement allusion, au sujet de T2C, à un quelconque courrier qui aurait été adressé en octobre et pour lequel aucune réponse ne serait parvenue et c'est sur la base de cette information erronée, rapportée à tort dans un article, que le président de T2C a cru bon d'employer les termes de « mensonge » et « malhonnêteté » dans un courrier du 9 janvier. Compte tenu de la teneur de ces propos et de leur auteur, par ailleurs Maire d'une commune, j'invite le Président de T2C à bien relire le texte de cette intervention qui figure

dans la Note Générale d'Informations de la séance du 14 décembre et, à l'avenir, à vérifier ses sources.

Tout d'abord et l'historique retraçant l'évolution de ce dossier le démontre parfaitement, nous confirmons que cette réorganisation s'est faite sans concertation avec les usagers, puisqu'il a fallu attendre le 5 octobre 2006, soit plus de 4 ans après la proposition initiale de T2C pour qu'une réunion publique soit organisée avec la seule présence du SMTC en l'absence, il faut le noter, du Président de T2C et de tout représentant de cet organisme.

Pourtant, et à en juger par le courrier adressé, ces derniers jours, par T2C à tous les usagers des lignes concernées, les responsables de cet organisme savent parfaitement contacter leurs clients quand ils en ont la volonté.

Je constate d'ailleurs, dans ce courrier, comme dans celui distribué dans les boîtes à lettres des chamaliérois, que le Président de T2C fait abstraction de son absence à cette réunion du 5 octobre qui a été fort justement relevée par la presse.

Mon intervention et mon courrier n'avaient comme seul objet que de me faire l'écho du mécontentement des usagers qui empruntent quotidiennement les lignes de bus et à aucun moment, dans mon intervention publique, ni dans mon courrier, il me semble, en ce qui me concerne, avoir porté une attaque personnelle au président de T2C à moins que le constat de son absence lors de la réunion publique du 5 octobre 2006 à la Maison des Associations de Chamalières ne soit considéré comme telle.

Quant au groupe « Toujours mieux pour Chamalières » du Conseil Municipal de Chamalières, ce qu'il aborde dans sa tribune d'expression dans le « Chamalières Magazine » de Décembre 2006, c'est l'absence de concertation avec les usagers qui a entouré ces modifications. Et il n'a, ce qui est son droit dans une tribune, exprimé l'opinion que les principes de Démocratie Participative prônés par ailleurs par le Président de T2C auraient pu et dû être utilisés.

Si je comprends le désir du Président de T2C de déplacer un débat technique sur le champ politique, pour ma part, ma seule volonté est de contribuer, par le rappel de conditions de prise de décisions par le SMTC/T2C et par des propositions, à m'efforcer de faire apporter aux chamaliérois un service de transport public de qualité et conforme à leurs attentes.

Pour en venir au fonds de ce dossier, il convient de faire quelques remarques d'importance :

- Tout d'abord, il faut rappeler que les propositions initiales sont le fait, en 2002, de T2C et que la commune de Chamalières, informée de celles-ci qu'en 2004, deux ans après...n'a jamais, de son propre chef, demandé une réorganisation du réseau et de la ligne 13 en particulier. C'est donc une contre vérité d'affirmer que « la commune de CHAMALIERES a pris l'initiative et demandé une nouvelle desserte abandonnant celle de la place Claude WOLFF ».

- Fin 2004 : la réunion du 4 novembre 2004 - qui est évoquée - avec mon prédécesseur et pour l'avoir vérifié avec les responsables de services présents, était en fait une réunion de présentation des propositions du SMTC et de T2C et non une réunion de concertation, et à l'issue de celle-ci, aucun courrier ou aucune décision du conseil municipal n'est venu les valider. Il conviendrait donc d'indiquer que fin 2004, T2C a présenté au Maire de Chamalières ses propositions dont il a pris acte.

- 7 décembre 2005 : Il est nécessaire de préciser que le courrier en question n'est pas une demande de la commune de Chamalières, mais une réponse technique aux propositions élaborées entre le SMTC et T2C. Dans ce courrier, si nous prenons acte de l'abandon de la desserte de la place Claude WOLFF par la ligne 13, nous évoquons dans le même temps le passage de la ligne 5 par cette place afin que le centre de Chamalières continue d'être desservi en provenance d'autres quartiers de la commune. Dans ce courrier, où nous

répondons positivement pour la ligne 13 aux arguments techniques présentés, je précise très clairement : « l'aspect technique ne constitue pas le seul critère à prendre en compte pour l'implantation des lignes de bus ».

En effet, si nous pouvons apporter des arguments techniques en ce qui concerne la circulation des bus sur notre territoire communal, le tracé définitif d'une ligne et l'implantation des arrêts, doivent également prendre en considération d'autres éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux habitudes des usagers et à leurs besoins, l'évolution de ceux-ci et à l'environnement dans lequel circulent les bus ; autant d'éléments qui sont par nature connus et analysés tant par l'autorité organisatrice (SMTC) que par l'exploitant (T2C).

- 29 décembre 2005 : Notre courrier ne fait que confirmer notre réponse de position technique vis-à-vis des propositions du SMTC et ne constitue donc en aucun cas une demande de la commune de Chamalières.

Je tiens également à rappeler, qu'au-delà des remarques que j'ai relayées dans mon intervention et mon courrier, dans le même temps des propositions établies en relation et en accord avec les techniciens du SMTC concernant notamment le tracé de la ligne 5 ont été présentées, montrant par là même notre objectif de contribuer à l'amélioration du réseau de transport public et non pas de mettre en accusation T2C et son président. Ces propositions visent à desservir le quartier des Galoubies depuis le centre de Chamalières et à faire prendre en compte par le SMTC/T2C la lacune de desserte de l'IUFM d'Auvergne, ce qui est le minimum de la part d'organismes de transport en commun à l'égard d'un établissement public de cette importance.

Le conseil municipal approuve les résolutions :

- 1) Constate et déplore l'absence du Président de T2C à la réunion publique du 5 octobre dernier à la Maison des Associations durant laquelle cet organisme devait présenter ses décisions en matière de modifications des réseaux de bus desservant la Commune, les nouveaux plans des lignes entrant en application au 4 décembre et siglés T2C, étant imprimés à cette date.

ACCORD A LA MAJORITE par 20 voix pour, 8 abstentions
(M. EYRAUD, M. TABOUROT, Mme WANTZ, M. PARQUET, M. AMBLARD, Mme Michelle COURTADON, Mlle HERGAT, M. THUEL). M. LEDIEU, M. AUJAMES, Mlle BOBIER et Mme PERRIER D'HIER ne prenant pas part au vote.

- 2) Constate et déplore, outre cette absence, qu'aucune consultation des chamaliérois et des usagers de ces lignes n'ait été engagée par T2C, par voie de questionnaire, par exemple, avant que ces décisions ne soient prises par SMTC/T2C.

ACCORD A LA MAJORITE par 20 voix pour, 8 abstentions
(M. EYRAUD, M. TABOUROT, Mme WANTZ, M. PARQUET, M. AMBLARD, Mme Michelle COURTADON, Mlle HERGAT, M. THUEL). M. LEDIEU, M. AUJAMES, Mlle BOBIER et Mme PERRIER D'HIER ne prenant pas part au vote.

- 3) Constate et déplore l'utilisation des moyens financiers de communication de la T2C dans le cadre d'une campagne politique par la « coïncidence » de la simultanéité de distribution la même semaine, voire le même jour, de documents émanant de son Président, et demande aux membres du Conseil d'Administration de T2C de faire connaître leur position sur cette situation.

ACCORD A LA MAJORITE par 20 voix pour, 8 abstentions
(M. EYRAUD, M. TABOUROT, Mme WANTZ, M. PARQUET, M. AMBLARD, Mme Michelle COURTADON, Mlle HERGAT, M. THUEL). M. LEDIEU, M. AUJAMES, Mlle BOBIER et Mme PERRIER D'HIER ne prenant pas part au vote.

- 4) Renouvelle et confirme sa demande de prise en compte de besoin de desserte de l'IUFM d'Auvergne et de liaison entre le quartier des Galoubies et le centre-ville de Chamalières par les bus de T2C et plus généralement la prise en compte de toutes modifications qui paraissant souhaitables et opportunes pour les passagers. Demande que l'arrêt situé sous la passerelle de l'avenue de FONTMAURE puisse être utilisé aux horaires scolaires.

ACCORD A L'UNANIMITE

M. LEDIEU, M. AUJAMES, Mlle BOBIER et Mme PERRIER D'HIER ne prenant pas part au vote.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire dont il a pris acte, débat des orientations budgétaires pour l'exercice 2007.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21H05

FAIT A CHAMALIERES le 12 février 2007

Le Député-Maire



Louis GISCARD d'ESTAING